30 MARS 2010
Greffe A 4018

CARMA

Société anonyme au capital de 23.270.000 euros
ENTREPRISE REGIE PAR LE CODE DES ASSURANCES
Siège Social 4 - 8 rue du Marquis de Raies - 91008 EVRY CEDEX
330 598 616 RCS EVRY

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 2009

Le 27 octobre 2009 à 15 heures,

Les administrateurs se sont réunis en séance au siège social sur convocation régulière.

Sont présents et émargent le registre de présence :

* Jean-Pierre AUDEBOURG	président du conseil d'administration
* Pierre Olivier GRALL	directeur général non administrateur
* MMA IARD Assurances Mutuelles représentée par Bruno ORCEL	administrateur
* Marie Noelle MENARD * Laetitia MICHOT	membres du comité d'entreprise
* PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Thibault DEMOULIN * KPMG représenté par Didier PROU	commissaires aux comptes

Sont représentés :

* Javier LOPEZ CALVET	administrateur représenté par Jean-Pierre AUDEBOURG
* Jean-Pierre BONNARGENT	Représentant permanent de CATALOGNE PARTICIPATIONS représenté par Bruno ORCEL

Assistent également à la réunion :

* Daniel BELIKI * Jean-Pierre TOUFAYAN * Gauthier DURAND DELBECQUE * Jean-Claude LE NECHET	invités

La moitié au moins des administrateurs étant présente, le conseil peut valablement délibérer

Jean-Pierre AUDEBOURG préside la séance.

Jean-Claude LE NECHET remplit les fonctions de secrétaire.

COOPTATION D'ADMINISTRATEUR

Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Javier LOPEZ CALVET de ses fonctions d'administrateur à l'issue du présent conseil.

Après délibérations, le conseil décide à l'unanimité de coopter Monsieur Gauthier DURAND DELBECQUE en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur Javier LOPEZ CALVET, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Monsieur Gauthier DURAND DELBECQUE déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le conseil donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et plus particulièrement tous pouvoirs au cabinet ESPACE FORMALITES à CAEN (14) – 47 rue de l'Oratoire pour l'accomplissement de toutes formalités requises.

CLOTURE

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée et, après lecture, le procès-verbal a été signé par le président de séance et un administrateur

Jean-Pierre AUDEBOURG
Président

MMA IARD Assurances Mutuelles
Administrateur, représentée par Bruno ORCEL

POUR EXTRAIT CONFORME

